

**COMPTE RENDU REUNION  
DU 31/05/2023 A 20H30**

**Présents** : Mme PROSPER Michèle, M. SAINT GUIRONS Joël, Mme MALLET Martine, M. POCHEZ Jean-Yves, M. MAMIQUE Florent, M. DARRICARRERE Olivier, M. DUPAYA Frédéric, Mme DUCAMP Delphine, Mme POUTOIRE Nathalie, M. Olivier LABE, M. LABEDADE Eric.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Mme DUSSEAU Frédérique

**Pouvoirs** : Mme DUSSEAU Frédérique a donné pouvoir à M. Jean-Yves POCHEZ

Mme le Maire, Michèle PROSPER, désigne Florent MAMIQUE, secrétaire de séance.

**1- Approbation et signature du CR du 26/04/2023 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance du 26.04.2023.

Aucune n'est formulée.

Il est procédé au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Lotissement des Palombes 2023 :**

L'appel d'offres (composé de 3 lots) pour la création du lotissement des Palombes avait été lancé sur la plateforme des marchés publics avec publication au BOAMP le 07/03/2023. La clôture de cet appel d'offres était fixée au lundi 27/03/2023 à 11h30.

Les 3 lots sont les suivants : •Lot n°1 : Voirie – Assainissement des Eaux Pluviales

•Lot n°2 : Assainissement des Eaux Usées – Adduction d'Eau Potable

•Lot n°3 : Espaces Verts

20 entreprises ont retiré le dossier et 11 ont déposé un pli pour candidater sur un ou plusieurs lots.

La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le lundi 27 mars 2023 à 14h30 pour l'ouverture des plis, en présence du cabinet géomètre DUNE qui s'est ensuite chargé de l'étude et analyse des plis.

La commission communale d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le vendredi 12 mai 2023 à 11h avec la présence du cabinet géomètre DUNE qui a remis son document d'analyse des offres.

Ci-dessous le récapitulatif des entreprises retenues avec le montant des offres TTC :

LOT	INTITULE	ENTREPRISES	ESTIMATION	MONTANT OFFRE
1	VOIRIE ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	BAUTIAA T.P.	264 000.00 €	245 768.14 €
2	ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ADDITION D'EAU POTABLE	BELMONTE	138 000.00 €	119 995.20 €
3	ESPACES VERTS	DEMARSAN	30 000.00 €	29 734.32 €
<b>TOTAL</b>			<b>432 000.00 €</b>	<b>395 497.66 €</b>

La DDTM n'a pas émis d'opposition au dossier de déclaration de la loi sur l'eau déposé pour le projet du lotissement des Palombes.

Convocation reçue pour une réunion de bornage le mardi 06/06/2023 à 14h30 (terrain Mauhum).

Une réunion de rencontre et calage du planning prévisionnel des travaux de viabilisation des terrains est organisée par le cabinet géomètre DUNE en mairie puis sur site, le jeudi 15 juin 2023 à 14h

## **Délibération D2023-20 : Lotissement des Palombes – alimentation en éclairage public**

(devis SYDEC)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation prévisionnelle du SYDEC pour la réalisation des réseaux DP aménagement collectif public/ EP/Infrastructure génie civil du Lotissement « Les Palombes » :

### **RESEAU DP AMENAGEMENT COLLECTIF PUBLIC**

- Création d'un nouveau transformateur type PSSB 250kVA.
- Génie civil sur 603 mètres avec 550 mètres de tranchée sous accotement, 51 mètres de tranchée en terrain vierge et 12 mètres de fonçage.
- Pose de 176 mètres de réseau souterrain Haute Tension 3x150<sup>2</sup>, de 51 mètres de réseau souterrain Basse Tension 3x240<sup>2</sup>+1x95<sup>2</sup>, de 225 mètres de réseau souterrain Basse Tension 3x150<sup>2</sup>+1x70<sup>2</sup>, de 281 mètres de réseau souterrain Basse Tension 3x95<sup>2</sup>+1x50<sup>2</sup> ainsi que de 226 mètres de réseau souterrain de branchement 4x35<sup>2</sup> pour l'alimentation des 24 lots.

Montant estimatif TTC	144 275 €
TVA pré financée par le Sydec	22 578 €
Montant HT	121 697 €
Subventions Sydec	48 679 €
<b>Participation communale</b>	<b>73 018 €</b>

### **ECLAIRAGE PUBLIC aménagement, zone rurale)**

- Création d'une nouvelle armoire d'éclairage public.
- Génie civil supplémentaire sur 47mètres avec 27 mètres de tranchée sous accotement et 20 mètres de tranchée en terrain vierge.
- Fourniture, pose et raccordement de 24 mâts cylindro-coniques de hauteur 4 mètres RAL gris 900S de la marque PETIT JEAN, équipés de lanternes OYO led 10.5W RAL gris 900S de la marque COMATELEC.

Montant estimatif TTC	56 084 €
TVA pré financée par le Sydec	8 777 €
Montant HT	47 307 €
Subvention du Sydec	16 557 €
<b>Participation communale</b>	<b>39 526 Euros</b>

### **INFRASTRUCTURE GENIE CIVIL**

- Génie civil supplémentaire sur 124 mètres avec 90 mètres de tranchée sous accotement et 34 mètres de tranchée sous chaussée.
- Fourniture et pose de 1988 mètres de fourreau 42/45.
- Fourniture et pose de 4 chambres L2T avec cadres et tampons.
- Fourniture et pose de 1 chambre L1T avec cadre et tampon.
- Fourniture et pose de 23 regards 40x40.

Montant estimatif TTC	21 166 €
TVA	3 312 €
Montant HT	17 853 €
Subvention du Sydec	4 233 €
<b>Participation communale</b>	<b>16 932 €</b>

## **RECAPITULATIF :**

Montant estimatif TTC	221 524 €
TVA	34 667 €
Montant HT	186 857 €
Subventions du Sydec	69 469 €
<b>Participation communale</b>	<b>129 477 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet,
- d'accepter ces montants, la participation communale de 129 477 €,
- d'inscrire la dépense au budget annexe du lotissement communal des Palombes,
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

## **Délibération D2023-21 : Attribution marché du lotissement « les Palombes »**

### **Lots 1, 2 et 3**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion du 12 mai 2023 au cours de laquelle la commission d'appel d'offres, après vérifications du cabinet géomètre DUNE, maître d'œuvre., a décidé de retenir les entreprises les mieux classées d'après les critères de jugement Prix 60% et Valeur technique de l'offre 40%, pour le marché relatif à l'aménagement du lotissement « les Palombes » comme suit :

- Lot 1 « voirie - assainissement eaux pluviales » : Entreprise BAUTIAA TP 214 avenue Jean Barbé 40360 POMAREZ
- Lot 2 « assainissement des eaux usées – adduction d'eau potable » : Entreprise BELMONTE 65 route de Montfort 40180 YZOSSE
- Lot 3 « espaces verts » : ESPACE FORET DEMARSAN 401 chemin Lacrouetz Maison Lacrouetz 64300 BONNUT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché Lot 1 « voirie - assainissement eaux pluviales » à l'entreprise BAUTIAA TP pour un montant de 204 806.78 € HT, 40 961.36 € TVA, soit 245 768.14 € TTC, le délai d'exécution des travaux est de 33 jours,
- d'attribuer le marché Lot 2 « assainissement des eaux usées – adduction d'eau potable » à l'entreprise BELMONTE pour un montant de 99 996.00 € HT, 19 999.20 € TVA, soit 119 995.20 € TTC, le délai d'exécution des travaux est de 7 semaines,
- d'attribuer le marché Lot 1 « voirie - assainissement eaux pluviales » à l'entreprise ESPACE FORET DEMARSAN pour un montant de 24 778.60 € HT, 4 955.72 € TVA, soit 29 734.32 € TTC.
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

## **Délibération D2023-22 : attribution mission de coordination SPS Lot. des Palombes**

Après exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de CALESTREME CS - 553 rue Bernard Palissy à ST-PAUL-LES-DAX pour assurer la mission de coordination SPS lors des travaux de viabilisation du Lotissement des Palombes - 24 Lots ; le coût est évalué à 2 076.90 € HT soit 2 492.28 € TTC (deux mil quatre cent quatre-vingt douze vingt-huit euros et 28 cts),
- d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

### **3- Fermeture du poste d'agent technique à temps partiel :**

#### **Délibération D2023-23 : suppression d'un emploi permanent Agent Technique temps non complet**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de l'agent titulaire en poste et d'une réorganisation du travail, il convient de prévoir la suppression d'un emploi permanent à temps non complet,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

**VU** le Code de la fonction publique,

**VU** l'avis du Comité social territorial en date du 24 avril 2023,

#### **Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- de supprimer un poste permanent à temps **NON COMPLET d'Adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe, dont la durée hebdomadaire de travail était fixée à 4 heures.**

- la présente délibération prendra effet à compter du 01 juin 2023.

### **4- Préparation de l'élection des délégués du CM en vue des élections sénatoriales :**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des élections le dimanche 24 septembre 2023, pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs, aux termes de l'article L.O. 276 du code électoral, il est imposé de désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

La désignation des délégués et celle des suppléants auront lieu séparément. Le conseil municipal procédera à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Le vote aura lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de commencer à réfléchir à leur éventuel souhait de candidature.

### **5 Informations diverses :**

- Forêt : Joël SAINT GUIRONS et Eric LABEDADE

Travaux de débroussaillage prévus à la maison de la chasse, derrière chez Barneix, et au Sourbé.

Travaux de reboisement à prévoir ultérieurement derrière chez Barneix.

Coupe rase à prévoir au Sourbé.

Travaux d'éclaircie à prévoir à la maison de la chasse par l'entreprise Alliance.

Travaux d'éclaircie réalisés à Ladevie et derrière la SMI par l'entreprise DE AGUIAR.

Les travaux pour mise en vente des pins de la parcelle (Palombière) initialement prévus en 2025/2026 vont être avancés à 2024/2025.

Pour se faire, une délibération doit être prise.

#### **Délibération D2023-24 : coupe à désigner et mettre en vente (Palombière)**

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2024 présenté par/ l'Office National des Forêts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition du programme des coupes de l'année 2024 proposé par l'ONF et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

ETAT D'ASSIETTE ; coupes anticipées à l'aménagement :

N° de parcelle	Essence	Nature technique de la coupe	Surface totale de la parcelle	Surface parcourue en coupe	Volume total estimé m3	Age des bois en 2024	Année initiale de prévision
6b	Pin maritime	RASE	2,81	2,81	675	54	2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.
- de donner pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

- Commission Culture/Environnement/Tradition : Jean-Yves POCHEZ

Réunion du 30/05/2023 : préparation du rallye pédestre des fêtes. Départ (10h) et arrivée à Yoye avec remise des prix.

Voir pour changement de la table de pique-nique à Sainte-Croix.

- ALPI, courrier concernant le nouveau portail LandesPublic en ligne

Cette plateforme permet aux collectivités de proposer de nombreuses démarches en ligne à leurs administrés. L'utilisation du portail est gratuite pour les adhérents de l'ALPI.

• ALPI, courrier concernant les nouvelles solutions de stockage cloud et d'envoi de fichiers volumineux.

- SIETOM, courrier et guide reçus concernant l'Assujettissement à la Redevance Spéciale et prise de contact à partir du 01 janvier 2024.

• Fête des mères et des nouveaux arrivants le vendredi 02 juin 2023 à 19h30 à la salle du Foyer des Jeunes.

• CORTEVA AGRISCIENCES : réception d'une demande d'avis pour dossier de dérogation au repos dominical. Avis favorable donné.

Fin de la séance à 22h30.

Michèle PROSPER	Joël SAINT-GUIRONS	Martine MALLET	Jean-Yves POCHEZ
Delphine DUCAMP	Frédéric DUPAYA	Frédérique DUSSEAU	Eric LABEDADE
Florent MAMIQUE	Nathalie POUTOIRE	Olivier LABE	Olivier DARRICARRERE